



Esserts-Blay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE

D'ESSERTS - BLAY

(SAVOIE)

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le neuf octobre deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de M. Raphaël THEVENON, maire.

Présents : M. Jean-Paul BOCHET adjoint, Mme Sylviane TRAVERSIER adjointe, Mme Marguerite RUFFIER, adjointe, M. Bernard PÉRONNIER adjoint, M. David TARTARAT-BARDET, M. Maurice MERCIER, Mme Marie-Ange RODRIGO, M. Pierre MEINDER, M. Philippe SAGANEITI, Mme Denise GAUDICHON, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. Christophe COMBREAS excusé, pouvoir de vote à M. David TARTARAT-BARDET, Mme Marie-Christine FECHOZ, M. David LASSIAZ, M. Christophe MERCIER, conseillers municipaux

Secrétaire : M. Bernard PÉRONNIER

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	11
Nombre de membres absents excusés	1
Nombre de membres absents non excusés	3
Pouvoirs de vote	1
Nombre de membres votants	12
Date de la convocation	3 octobre 2023
Date d'affichage de la convocation	3 octobre 2023

Les délibérations suivantes inscrites à l'ordre du jour ont été prises à l'unanimité des membres présents et représentés :

DÉLIBÉRATION 2023-022 – Décision modificative n°3 du budget principal 2023 – affectation de crédits au compte 615231 « entretien et réparations voiries » pour la réfection de la route du Fay

DÉLIBÉRATION 2023-023 – Décision modificative n°4 du budget principal 2023 – affectation de crédits au chapitre 041 « opérations patrimoniales » - comptes 2031 « frais d'études » et 21318 « constructions – autres bâtiments publics » - opération 46 : réhabilitation des granges (écritures d'ordre budgétaire)

DÉLIBÉRATION 2023-024 – Répartition des frais du RPI pour l'année scolaire 2022-2023

Les critères de répartition des dépenses relatives aux frais d'équipement et de fonctionnement du RPI sont calculés en fonction du nombre d'enfants fréquentant le RPI. Pour l'année scolaire 2022/2023 : 41.27% pour la commune d'Esserts-Blay (52 enfants), 28.57% pour la commune de Rognaix (36 enfants) et 30.16% pour la commune de Saint-Paul-sur-Isère (38 enfants).

DÉLIBÉRATION 2023-025 – Répartition des frais du RPI pour l'année scolaire 2023-2024
année scolaire 2023/2024 : 42.97% pour la commune d'Esserts-Blay (55 enfants), 26.56% pour la commune de Rognaix (34 enfants) et 30.47% pour la commune de Saint-Paul-sur-Isère (39 enfants).

DÉLIBÉRATION 2023-026 – Intercommunalité – Approbation du rapport 2023 de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées de la CA Arlysère

DÉLIBÉRATION 2023-027 - Etablissement public foncier local de la Savoie (EPFL) - Avenant financier n° 4 (portage de l'achat des terrains concernant l'aménagement autour de l'école),

DÉLIBÉRATION 2023-028 – Route du Fay – réfection urgente de la chaussée suite à un affaissement en aval de la route – travaux préconisés suite à une étude géotechnique - demande de subvention au titre du FREE (2^{ème} phase)

(coût total des travaux devisé par l'entreprise ALPES TP à 36 561.80 € HT soit 43 874.16 € TTC)

DÉLIBÉRATION 2023-029 – Réhabilitation de la cure – bail emphytéotique de 50 ans à l'euro symbolique avec la SEM4V pour la création de 5 ou 6 appartements sur une surface de 400 m²
(confirmation que le loyer à l'euro symbolique caractérise la volonté de la part de la commune d'octroyer une aide à la SEM4V susceptible de revêtir un intérêt public local car la création de ces appartements correspond à un besoin réel, les logements locatifs disponibles étant rares.)

DÉLIBÉRATION 2023-030 – Acquisition des parcelles cadastrées H 511, H 499 et H 491 à la Coutellat appartenant à Mme Danièle AIRAULT au prix principal de 1500 € et la prise en charge des frais de notaire

DÉLIBÉRATION 2023-031 – Acquisition de la parcelle cadastrée H 501 à la Coutellat appartenant à M. Régis TARTARAT au prix principal de 1000 € et la prise en charge des frais de notaire

DÉLIBÉRATION 2023-032 – Marquage dans la parcelle 4 pour constituer les lots d'affouage
(environ 50 m³ de hêtre)

DÉLIBÉRATION 2023-033 – Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) (intégration de la prime de fin d'année)

DÉLIBÉRATION 2023-034 – Convention avec le Cdg73 relative à l'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire

DÉLIBÉRATION 2023-035 – Désignation du référent déontologue élu et adhésion à la mission mise en place par le Centre de gestion de la Savoie.

DÉLIBÉRATION 2023-036 – Transfert de la compétence des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) au SDES

Le maire,
Raphaël THEVENON

Affiché à la mairie le 10 octobre 2023

Publié sur le site internet de la commune www.esserts-blav.fr, le 10 octobre 2023